

Fabrice Drain, Président
Association de Défense des Berges de Seine

Rouen, le 26 Mars 2018
à l'attention de Monsieur Pascal Gabet, Directeur Général Adjoint
Grand Port Maritime de Rouen
LRAR 1A 128 756 0588 4
copie par mail aux membres de la CLCS

Monsieur,

L'Arrêté Préfectoral du 4 mai Mai 2015 a autorisé la Station de Transit de sédiments de dragage sur Moulineaux et La Bouille.

Depuis, à l'occasion des réunions de concertation avec les différents acteurs (mairies, associations...) le Port s'était engagé à faire tout son possible pour **limiter les nuisances, notamment sonores**, engendrées par le refoulement et l'activité de transit (nuisances confirmées par les études acoustiques de 2017)

- en recouvrant les tuyaux métalliques de refoulement par des graves
- et en **remplaçant le système de bip de recul des engins par le "cri du lynx"** »

La mise en place de ces deux mesures (avec quelques exceptions) avait constitué une amélioration très significative et appréciée par les riverains.

Dans le Compte Rendu de la présentation de chantier du 1er février 2018 est clairement stipulé que « *Concernant l'usage d'engins de terrassement sur le site, il n'est autorisé que de jour (de 7h à 22h). Pour la période de 4 semaines en mars-avril 2018, leur usage sera possible le week-end. (...) Il est précisé que les engins de terrassement utilisés par SDI-Sodranord seront équipés du dispositif d'atténuation de bruit de recul dit du cri du lynx.* »

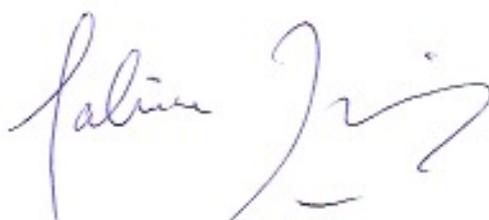
Or ce n'est pas le cas, la tractopelle présente sur le site depuis émet un bip particulièrement puissant qui résonne sur le coteau, et ce, notamment tout le week-end dernier (24-25 Mars) (et poursuit aujourd'hui lundi)...

Nous sommes, comme vous le savez, au début de la période de qui sera la plus intense et donc la plus difficile, par les impacts cumulés :

- de l'approfondissement du chenal (autorisé 7/7j, 24/24h) par deux DAM jusqu'à la fin de l'année 2018
- du refoulement sur la station (24/24 et 7/7j pendant 4 semaines puis de jour 5/7j)
- de l'activité des engins de terrassement (7h-22h, 7/7j pendant 4 semaines puis 5/7j)

Aussi, nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires au plus vite afin que les engagements du GPMR soient respectés.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Directeur Général Adjoint, nos salutations distinguées.



Fabrice Drain